



Tribunal judiciaire : A la barre en tant que victime mais aussi en tant que prévenu



Le CCAS Chirongui expose le talent de ses salariés apprentis

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2658 - Édition du 31 Mai 2023



## Le FMI dans un partenariat gagnant-gagnant avec les Comores

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**



# ÉCONOMIE : Comores : Avec les encouragements du Fonds Monétaire International

Dans le cadre de sa compétence de veille à la stabilité macroéconomique des pays, le FMI tire le bilan du Programme de référence accompagnant les nécessaires réformes structurelles que doivent mettre en place les Comores. Une mention « Globalement satisfaisant » sur les premières mesures, mais il reste de gros investissements à mener.

Quelle est exactement la situation économique et financière de l'Union des Comores ? Ce pays à la fois affinitaire pour une partie de la population mahoraise, à la fois encombrant pour le fonctionnement de nos services publiques à Mayotte, dirigé par un président ex-putschiste en 1999, à la réélection contestée en 2019, va-t-il vers le mieux ou le pire ?

Un document a été publié le mois dernier par le FMI (Fonds Monétaire International) qui accompagne financièrement le pays dans un cadre informel appelé « Programme de référence ». Il s'agit d'un accord entre ses services et un pays membre dans lequel est assuré le suivi du

programme économique. Une sorte de parrainage bienveillant, mais qui peut néanmoins soumettre des aides financières à des avancées politiques, comme nous allons le voir.

Le compte rendu qui est fait par le FMI du dernier programme de référence 2021-2022, est noté comme « globalement satisfaisant » sur sa mise en œuvre, « la plupart des objectifs quantitatifs et des repères structurels ayant été atteints dans les délais. » On sent que les marches sont gravies pas à pas.

## « Pertes considérables » pour les entreprises publiques

Deux axes étaient prioritaires, « contenir la pandémie de Covid et s'en remettre » et « commencer à mettre en œuvre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limiter les risques. » Or, le 1er point a impacté le second, « La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont sévèrement affecté les Comores » dont « l'activité économique a stagné en 2020-2021 (...) avec une inflation atteignant

des niveaux record à deux chiffres en 2022 et des perspectives budgétaires considérablement dégradées». Et ceci, malgré « l'aide substantielle de la diaspora et des partenaires de développement pendant la pandémie ». Nous reviendrons sur ce sujet.

Poursuivons sur les mesures mises en place. « Les autorités ont atteint six des sept objectifs quantitatifs de fin décembre 2021, tandis que les transferts en espèces aux pauvres ont été retardés par des problèmes logistiques liés au COVID-19 », rapporte le FMI.

Parmi les objectifs en souffrance, la restructuration de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF), « insolvable », et la loi de lutte contre la corruption, « pas atteints dans le délai imparti avant la fin février 2022 ». Pour autant, on a assisté à un rattrapage, « le projet de loi anti-corruption a depuis été aligné sur les exigences du programme de référence, et les autorités progressent dans la restructuration de la banque postale SNPSF », qui nécessitera « d'importantes ressources budgétaires ». Le FMI mentionne que la banque postale n'est pas la seule à avoir souffert, « les pertes des entreprises publiques ont été à l'origine d'une diminution des recettes budgétaires en 2022 (...) annulant les gains réalisés en 2021». Sont notamment mentionnées la compagnie pétrolière SCH, et l'entreprise ONICOR qui ont enregistré « des pertes considérables ».

Selon les estimations, la croissance du PIB est passée de 2,4 % en 2022, « devrait rester faible en 2023, à 3 %, tandis que le taux d'inflation moyen devrait progressivement diminuer et s'établir à environ 8,2 % en 2023 ». Le budget de l'Etat a donc souffert.

**10% de contribuables en plus**



*Un secteur bancaire fragilisé. Ici, la Banque Fédérale de Commerce à Moroni (Photo A.P-L.)*

Pour faire face, des objectifs ont été alignés et réalisés. Les recettes fiscales ont augmenté à 45,7 milliards de KMF (Franc comorien), alors que le programme ambitionnait 41 milliards. Une avancée permise par l'accroissement du nombre de contribuables de 10%. Autre victoire, le déficit intérieur s'est infléchi pour atteindre 18 milliards de KMF. N'a pas été atteint par contre les transferts en espèces en faveur des populations pauvres, en raison des vagues de d'infection au COVID. Redémarrage en août 2022 néanmoins avec un transfert de 5,8 milliards de KMF vers les plus précaires.

La dette extérieure a continué à s'alourdir en raison de « la faiblesse de la croissance, de la hausse des passifs budgétaires et de l'appréciation du dollar ». Le nœud du développement des Comores reste donc l'investissement dans la croissance. Or, en dépit des apports extérieurs ces dernières années cités plus haut, elle n'a pas démarré. Pour ne parler que des plus importants, ce sont les 5 millions de dollars alloués par le FMI en 2007, 3,9 milliards d'euros versés en 2019 par la Banque mondiale qui visaient « à faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030 », la Banque africaine de développement, et ses partenaires Maroc et Emirats arabes unis, ou plus récemment il y a deux ans, les 150 millions d'euros par la France dans un accord partenarial avec les Comores, sous condition d'objectifs migratoires.



*La forte inflation sur les produits de première nécessité en 2022 a ébranlé l'économie*

D'ailleurs, on peut lire dans l'évaluation du Programme de référence du FMI, que si « la récente détérioration de la situation macroéconomique a encore accru les risques liés à la viabilité de la dette », le choc a été amorti grâce notamment au « volume élevé des envois de fonds ». Nul doute que les aides extérieures, dont la France, y ont contribué, mais aussi, les transferts de fonds de la diaspora comorienne présente à Mayotte et en métropole. Elle se chiffrait à 162 millions d'euros en 2019 selon la banque centrale comorienne soit 25% du PIB.

#### **Du donnant-donnant**

Des apports qui n'arrivent pas à

lancer l'économie, car non réinvestis dans la création d'activité. Selon un connaisseur du dossier, « cette manne financière sert à régler le quotidien et le passif social des personnes restées au pays. » Si le réseau routier est en bon état, les difficultés structurelles en matière d'eau et d'électricité demeurent.

Des indices de dysfonctionnements persistants sont notés en filigrane dans le rapport du FMI qui évoque notamment « la rotation fréquente des hauts fonctionnaires », qui suivent le programme de référence, autant de freins à sa réalisation. Ils sont en effet irrégulièrement et insuffisamment payés, de même que les enseignants.



*La société d'électricité doit encore procéder à de nombreux délestages*

Il faut donc notamment « intensifier les efforts pour accroître les recettes internes », commente le FMI, c'est ce qui permettra l'investissement dans le secteur productif.

De très nombreuses recommandations sont formulées : renforcer la solidité du secteur bancaire, la collecte et la publication d'informations sur les projets de marchés publics, le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, prendre garde aux déficits de financement considérables qui présentent une menace pour la viabilité de la dette, accroître les recettes budgétaires tout en réduisant



les dépenses improductives, etc.

C'est du donnant-donnant pour le FMI dont les services saluent l'effort des autorités, qui « sous la conduite du président Assoumani, ont maintenu un engagement fort à l'égard du FMI et à l'égard de la réalisation des objectifs du programme », et qui demeurent « intéressées par la conclusion d'un futur accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). » Les services du FMI indiquent vouloir soutenir cette demande d'aide financière, « à condition qu'un programme d'ajustement économique soit clairement défini et que les autorités continuent dans l'intervalle de mettre en œuvre des mesures saines et prudentes ».



*Tris des clous de girofles à Anjouan (Photo : A.P-L.)*

Un peu comme à Mayotte où on a mal décentralisé et trop vite, accompagner pas à pas les Comores sur la voie du développement est donc indispensable si l'on ne veut pas réitérer les erreurs du passé, avec des mannes financières non investies dans les capacités de production. Ou comme l'hôpital flambant neuf de Bambao, financé par la Chine à Anjouan, qui "ressemble à un mouiroir", tombant en décrépitude,

comme le soulignent [nos confrères du Monde](#) ce mardi soir. La France a récemment détaché des fonctionnaires pour accompagner les mesures indispensables au redressement du pays, il en va de son avenir et par ricochet, de celui de Mayotte.



**Anne Perzo-Lafond**

Suivez le JDM sur internet



*Des programmes d'accompagnement régulier auprès des Comores*

# JUSTICE : Tribunal judiciaire : A la barre en tant que victime mais aussi en tant que prévenu

Un fonctionnaire de la brigade anti criminalité de Mamoudzou (Bac) a comparu hier dans deux affaires devant le tribunal judiciaire. Une en tant que victime et l'autre en tant que prévenu. Dans la deuxième affaire il lui était notamment reproché des faits de violence aggravée lors d'une arrestation.

La reprise a été poussive hier au tribunal judiciaire de Mamoudzou après un long week-end de trois jours. Plusieurs affaires ont été renvoyées faute de présence des prévenus ou bien de leurs avocats. Heureusement, la journée était assez chargée en audiences ce qui a permis de traiter d'autres affaires, notamment celle d'un policier de la Bac présent au tribunal en tant que victime mais aussi comme prévenu.

## Le policier fait usage de son arme pour une légitime défense

La première affaire concernant le fonctionnaire de police remonte au mois d'avril 2019 pour des faits de violences sur fonctionnaire de police en réunion et sur personne dépositaire de l'autorité publique. Alors que lui et son équipe étaient appelés pour intervenir suite à une agression dans le quartier de Kawéni, ils arrivent sur place et prennent en chasse deux individus qui essaient de fuir. Les policiers descendent de leur véhicule et poursuivent les délinquants dans la végétation jusqu'à ce qu'ils tombent face à un groupe de cinq personnes dont un des mis en cause. Le policier voulant alors le menotter, ses comparses seraient intervenus pour empêcher son interpellation et un des membres du groupe s'en serait pris au fonctionnaire de police en le faisant tomber et en essayant de l'étrangler.

Puis il se serait emparé d'une planche de bois avec des clous se trouvant sur place et aurait menacé le policier.



*Plusieurs affaires ont été renvoyées*

Ce dernier a répliqué en utilisant son arme de service et a tiré une balle dans le genou de son assaillant. « Certains ont essayé d'empêcher l'interpellation de leur pote. L'un d'entre eux m'a pris par le cou et on est tombés. Il a voulu m'assommer avec un bâton, j'ai répliqué en faisant feu au genou, il a lâché la planche cloutée puis les renforts sont arrivés. Le tir les a calmés et certains ont pris la fuite », explique le fonctionnaire de la Bac. Le prévenu était donc accusé de violence et de rébellion sur un policier. Le président du tribunal, Benoît Rousseau, demande au prévenu ce qu'il pense des faits évoqués. « J'étais présent sur les lieux, c'est tout. – Pourtant vous êtes décrit comme l'individu ayant été actif pour éviter l'interpellation de votre camarade. – Je ne l'ai pas empêché. J'étais là mais je n'ai empêché personne. Moi je n'ai rien fait », s'entête l'accusé.

L'avocat du policier, maître Andjilani, fait alors valoir que son client, fonctionnaire depuis 2007, a utilisé son arme pour la première fois et

dans de bonnes conditions selon la loi. Chose que confirme le procureur dans sa prise de parole « L'utilisation de son arme s'est faite dans une situation de légitime défense », constate-t-il. Après délibération le tribunal a condamné l'accusé, déjà en prison depuis presque un an dans une autre affaire, à 6 mois de prison avec sursis.

## « Il cherche par tous les moyens à me faire tomber »

Le président du tribunal convoque ensuite une autre affaire. Et là, grande surprise, le fonctionnaire de police est appelé une nouvelle fois à la barre, non plus en tant que victime mais comme prévenu. Un de ses anciens collègues de la Bac l'aurait dénoncé à sa hiérarchie pour des violences policières envers un individu lors d'une arrestation. Le délinquant aurait passé, a priori, un sale quart d'heure avant d'arriver au commissariat. Le président du tribunal présente alors le contexte. « Cette fois-ci c'est à vous que sont reprochés des faits de violence



aggravée en réunion, avec arme et en tant que personne dépositaire de l'autorité publique. Au vu du dossier, on voit que cette affaire s'est déroulée sur fond de règlement de compte au sein de votre service. Il y aurait eu un problème d'entente avec un de vos collègues. De plus, le fait que vous soyez représentant syndical n'aurait pas arrangé les choses et les aurait même envenimées », relate le magistrat.

Ainsi lors de l'interpellation d'un individu, déjà bien connu des services de police, ce dernier aurait reçu des coups de genou dans la cuisse gratuitement, ainsi que des coups de coude dans les côtes de la part du fonctionnaire de la Bac lorsque l'interpellé se trouvait à l'arrière de la voiture l'emmenant au commissariat. Le délinquant très agité donnait des coups de pieds partout et pour le calmer le policier a demandé à un de ses collègues se trouvant derrière de lui donner des coups de taser (pistolet

à impulsion électrique) pour qu'il se calme. « Il fallait le calmer car il était très agité dans la voiture et risquait de nous occasionner un accident. J'ai alors donné à mon collègue un taser pour qu'il s'en serve », reconnaît le fonctionnaire. Un des policiers présents dans la voiture et visiblement en forte inimitié avec son collègue décide alors de dénoncer les coups portés à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Il aurait par ailleurs fait part à sa hiérarchie, outre de sa mauvaise relation avec son collègue, de l'absence de professionnalisme concernant cette équipe de la Bac et aussi le racisme envers les mzungus et les anjouanais. Un différent entre les deux hommes aurait même eu lieu dans la cour du commissariat.

« Mon ex collègue invente des actes de violence que je n'ai pas commis. Il cherche par tous les moyens à me charger au maximum. Il cherche par tous les moyens à me faire tomber, se défend le policier de la Bac. – Selon

un de vos collègues, l'utilisation du taser pour calmer l'individu n'était pas obligatoire, interroge le président du tribunal – On a dû réagir vite, c'est ce qui m'a semblé le plus rapide et le plus efficace », répond le prévenu. Le procureur dans son réquisitoire a souligné que la victime avait été frappée plusieurs fois et que c'était un comportement qu'il fallait sanctionner, en dépit de l'animosité qu'il avait envers son collègue. « Cette affaire remet en cause la confiance que l'on peut avoir dans les institutions et leur légitimité. C'est regrettable ».

Il a ainsi requis 8 mois de prison avec sursis, peine que n'a pas manqué de trouver beaucoup trop lourde et infondée l'avocat de l'accusé et a ainsi demandé lors de sa plaidoirie la relaxe. Après avoir délibéré, le tribunal a prononcé la relaxe envers le fonctionnaire de la Bac.

**B.J.**



*La salle d'audience B du tribunal judiciaire*

# ÉDUCATION : Le CCAS Chirongui expose le talent de ses salariés apprentis

Une belle mise en avant, ce mardi matin, des services proposés et oeuvres produites, par les différents salariés en Ateliers chantiers d'insertion (ACI)\* de la commune de Chirongui. L'occasion de saluer l'engagement de ce large panel de talentueux apprentis d'un autre genre, encadrés par une dynamique équipe du Centre communal d'action sociale, sous la direction d'Ambouharia Abdou et leurs structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Accueillis dans une bonne et entraînant humeur ambiante, les badauds déambulent en ce petit marché éphémère, 2ème édition, offrant 3 stands d'exposition et de vente installés en face

de la poste de Chirongui. Au catalogue, barbecues 100% artisanaux, ustensiles de cuisine taillés dans le bois, jardinières, plantes locales, paniers tressés, petits travaux ou encore prestations à domicile et services à la personne variés. On peut dire que les ACI tablent larges. Tout est à vendre, réserver et/ou commander.

## L'insertion à tout âge

La règle d'or, il n'est jamais trop tard pour apprendre et cet optimisme entrain insufflé par la trentaine d'agents permanents rattachés au CCAS est d'autant plus partagé par les encadrants sur le terrain. **Valorisation du Patrimoine, Petit bâti** ou bien **Aide à domicile**, là sont les 3 principaux chantiers formation/insertion à travers lesquels se repartissent les 55 salariés



en insertion\* de la commune concernée. Des chantiers pluridisciplinaires où il est question bien sûr d'un accompagnement soutenu et personnalisé, tant sur le plan administratif et social, que concret au moyen de l'apprentissage de spécificités sous-ramifiées telles que la soudure, le bouturage, la petite menuiserie, la plomberie ou encore le repassage pour ne citer que cela.

Des ateliers n'ayant pas pour unique but d'occuper mais bien de montrer que les personnes sont capables de faire quelque chose de leurs 10 doigts et ça, c'est valorisant ! Une indispensable mise en avant pour ces profils aussi divers que variés, initialement très éloignés du marché de l'emploi. Redonner confiance et sens à ces personnes dans un cadre interne structurant et porteur avant de partir dans le vrai grand bain du monde du travail, à travers un stage qu'il est espéré prometteur pour



*Les objets et ustensiles du stand Valorisation du Patrimoine rencontrent un franc succès*



la suite des événements... Et fort heureusement, il est cas, comme le souligne **Souraya Abdallah**, coordonnatrice du chantier *Aide à domicile* depuis 2016 : « Notre formation initiale permet de faire prendre conscience aux gens qu'il s'agit là d'un vrai métier honorable avec des responsabilités au contact des gens, souvent dans leur intimité d'ailleurs. Avec notre population vieillissante, c'est un secteur de plus en plus demandé. Nous préparons en interne nos salariés pendant une semaine avant de les envoyer en binôme sur le terrain, en espérant à l'issue leur faire passer le concours d'auxiliaire de vie sociale. Ce volet de prise en charge des personnes est aussi une révélation pour nos salariés et je suis heureuse de voir par exemple une de nos ex apprentis avoir réussi ce concours et même ouvert sa propre boîte ».

À ce volet purement d'insertion et d'apprentissage, se greffe bien entendu toute la noble et saine approche sociale, solidaire et bienveillante envers les personnes ayant un petit budget ou étant dans le besoin. Ces prestations d'aide comptent à l'heure actuelle, sur la commune, 28 bénéficiaires seniors ou en situation de handicap, pour lesquels



*Les 2 encadrantes du chantier Aide à domicile qui compte actuellement 24 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion*



*Les différents salariés du chantier Valorisation du Patrimoine s'active telles d'efficaces petites fourmis en cette pépinière 100% CCAS ACI Chirongui*



il est aussi question de gratuité tout en comptant sur les services de 24 salariés en insertion. Une sorte de cercle vertueux où l'on apprend en même temps que l'on aide son prochain; là est aussi un moyen de soutenir légalement l'économie sociale et solidaire.

### Joindre l'utile à l'utile !

Outre le fait d'apporter une trame bien souvent de seconde chance, ces Ateliers chantiers d'insertion sont aussi un moyen de lutter contre l'économie souterraine et l'approche informelle qui sévit encore en trop grand nombre sur notre département. Encadrer, former et informer ces personnes, c'est l'opportunité de pouvoir aussi leur montrer qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent prétendre à un travail décent, officiellement déclaré; pour lequel il leur est offert des garanties. Des notions qui peuvent paraître aberrantes mais qui sont très loin d'être connues de tous.

Tout cet apport informatif leur est donc divulgué pendant la durée de leur formation plus ou moins variable en fonction de la spécificité choisie, en plus d'une mise en pratique concrète et percutante sur laquelle ils s'exercent. Sous la gestion de **Salama Abdallah**, encadrante technique, le chantier **Valorisation du Patrimoine** par exemple, propose depuis près d'un an à ses salariés un cadre d'apprentissage des plus sympas directement au sein d'une pépinière implantée à Poroani. L'occasion de renouer avec la culture de la terre et le respect de la Nature. Sujet

bien d'actualité. Et pour les investissements de tout cela vous me direz ? Et bien outre le fait qu'il existe bien entendu une mutualisation des moyens CCAS et commune, aussi enrichis par le soutien de subventions départementales, nationales voire européennes, il est une obligation économique interne, propre au service, qui doit trouver moyen de remplir, de manière autonome, sa petite trésorerie.

Une sorte d'émancipation aussi demandée aux équipes **SIAE** afin justement de palier aux besoins d'achat de matériels pour leurs différents chantiers. Ces marchés vente expo présentent donc la double opportunité d'une valorisation du travail produit par les salariés ainsi qu'un profit gagné par la vente des divers objets et prestations proposés. Tout ceci se veut bien entendu dans le cadre d'une tarification sociale et solidaire plafonnée et sans aucun but de concurrence avec les structures officielles privées. « Dans le cadre d'un chantier d'apprentissage Petit bâti, les salariés avaient besoin de matériaux et les ventes de la précédente exposition nous ont justement permis de pouvoir acheter nous mêmes ces petits matériaux. Cela est une comptabilité interne, rapide et simplifiée qui permet de nous faire gagner du temps tout en évitant de toujours passer par le CCAS » nous indique **Nasrania Soilihi**, responsable SIAE.

Dans l'aspiration de continuer à valoriser ce travail tout en apportant plus-value à la municipalité, il est question de développer dans les mois à venir des créations de type



*Barbecue au design singulier et futuriste imaginé et créé par les salariés soudeurs et métallurgistes du chantier Petit bâti*

meublier urbain, notamment de poubelles modernes et métalliques. Une manière pour ces personnes d'être actrices de l'embellissement pratique de leur village tout recueillant la légitime et louable satisfaction d'un beau travail produit par soi.

Pour les personnes intéressées qui souhaitent rafraîchir leur jardin, acheter des plantes, des ustensiles de cuisine, du petit mobilier en bois, commander une jardinière, un barbecue à des dimensions précises, faire des travaux de peinture chez soi ou bien demander certains services d'aide ménagère (liste longue, flexible et non exhaustive...), n'hésitez pas à prendre contact avec [les services CCAS de Chirongui](#). Vous trouverez à coup sûr votre bonheur; gentillesse et sourires des services garantis.

### MLG

*\*Les apprentis salariés sont des demandeurs d'emploi aux profils très variés, engagés par le CCAS en Ateliers chantiers d'insertion (ACI) au moyen de contrats à durée déterminée d'insertion. Le dispositif bénéficie à 100% de financements étatiques pour l'aide au poste des salariés en insertion. Pour les allocataires RSA, il est question d'une aide départementale et d'une subvention d'équilibre par la commune.*







**Appel à Candidatures  
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la  
Transition Ecologique**

**Tu as entre 10 et 16 ans**

**Et**

**tu habites en Petite Terre**

**Deviens un citoyen engagé  
et participe au  
développement durable  
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur demande : [mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

**CCPT**





# ÉCONOMIE : Crise de l'eau : Le prix de l'eau en bouteille surveillé de près

Au cœur d'une sécheresse mondiale, Mayotte est passée à 3 coupures, bientôt 4, hebdomadaires. Le député Kamardine se tourne une nouvelle fois vers l'Etat.

Avec l'arrivée des longues journées d'été, elle est sur toutes les lèvres en métropole : la sécheresse inquiète, plusieurs départements connaissent un arrêté de réglementation des usages de l'eau comme c'est le cas à Mayotte. C'est dans ce contexte national que le député Kamardine, un mois après sa consœur du nord Estelle Youssouffa, interpelle le ministre chargé des Outre-mer, Jean-François Carenco : « La situation de l'accès à l'eau potable à Mayotte est dramatique (...) amplifiée en 2023 par une saison des pluies déficitaire par rapport à la moyenne ».

En cause « les difficultés de productions et de distributions d'eau courante » doublées de « l'explosion démographique liée à l'absence de maîtrise d l'immigration clandestine ».

En conséquence, et alors que contrairement aux autres années, Mayotte n'a pas connu de répit sur les coupures hebdomadaires d'eau sur un an, elles sont passées à un rythme de trois par semaine, avec l'annonce



Jean-François Carenco lors des Questions au Gouvernement en mars



L'eau encadrée par le BQP reste logiquement la plus demandée

d'une 4ème mi-juin, avait annoncé le préfet. Un record. « Les Mahorais risquent, à très court terme, d'être privés d'eau potable la majeure partie du temps ».

## Des mesures en cas de flambée

Il va donc falloir jongler et provisionner de l'eau, un sport que la population commence à maîtriser mais qui pose des difficultés notamment en cas de problème de santé ou de présence à la maison de nourrissons. Certains remplissent leurs bidons d'eau, quand d'autres pour la consommation courante privilégie l'eau en bouteille.

On se souvient qu'en réponse à la question d'Estelle Youssouffa, [le ministre Carenco avait indiqué attendre des deux gros distributeurs de la place la vente des packs d'eau « à prix coutants », et « sur les 6 prochains mois ».](#) Il indiquait avoir reçu une réponse favorable, « j'attends celle de l'autre ». Nous avons donc interrogé les services du SGAR de la préfecture. Ils indiquent que « sur l'eau embouteillée, un suivi des services de l'État est effectué sur le volume et la disponibilité de l'eau en bouteille et

sur les tarifs ».

Pas de grosses difficultés d'approvisionnement donc à ce jour, « ni d'augmentation du prix des bouteilles vendues par la grande distribution ». En outre, « des échanges réguliers ont lieu avec la grande distribution et les importateurs », indiquent la préfecture, « le ministre des Outre-mer est très vigilant sur la stabilité des prix de l'eau en bouteille. Il ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires si une flambée des prix devait être constatée dans les semaines ou mois à venir. » En outre, l'eau en bouteille de 1,5L fait partie des 11 produits du BQP+.

Le député Kamardine réclame également un approvisionnement en eau potable « par tanker », qui avait été envisagé lors de la précédente crise de l'eau par la ministre Ericka Bareigts, mais jamais réalisé, ainsi que l'envoi « de moyens mobiles de dessalement d'eau de mer » et de « toute autre solution permettant d'accroître à court terme la production d'eau à Mayotte ».

A.P.L.



## Le procès pour l'agression de maître Buttet renvoyé

L'affaire avait fait grand bruit à l'époque. Des hommes de main s'étaient trompés de victime et avaient agressé Me Buttet alors que c'était Me Sevin qui était visé. Les agresseurs et le commanditaire présumé, Théophile Narayanin dit « Guito », devaient être jugés hier, huit ans après les faits.

Oui mais voilà, aucun prévenu n'était présent et seuls les avocats du barreau de Mayotte étaient au tribunal. Leurs confrères de métropole et de La Réunion, parties prenantes dans cette affaire, n'auraient pas pu se rendre sur le territoire mahorais et encore moins y loger à cause de l'opération Wuambushu.

Face à autant d'absences et de péripéties et à la demande des avocats présents, le président du tribunal, Benoît Rousseau a décidé de renvoyer le procès au 7 novembre 2023. Affaire à suivre...



*Les prévenus ont brillé par leur absence*

## Perturbation dans l'alimentation électrique à Chirongui en raison d'un accrochage de câble

Electricité de Mayotte (EDM) rapporte un incident survenu la veille dans le Sud-Ouest de l'île.

Ce lundi, autour de 11h, un accrochage de câble par la société EMCA au niveau de Tahiti plage a occasionné des perturbations sur le réseau autour de Chirongui.

“Les équipes ont pu intervenir rapidement pour réalimenter les clients”, indique EDM.

Par ailleurs, suite à un incident technique, l'accueil physique est fermé à l'agence pour la journée. “Nous restons disponibles par téléphone. Nous sommes mobilisés pour trouver rapidement une solution”.

*Incident sur un chantier*



**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéï

Contact commercial :  
06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

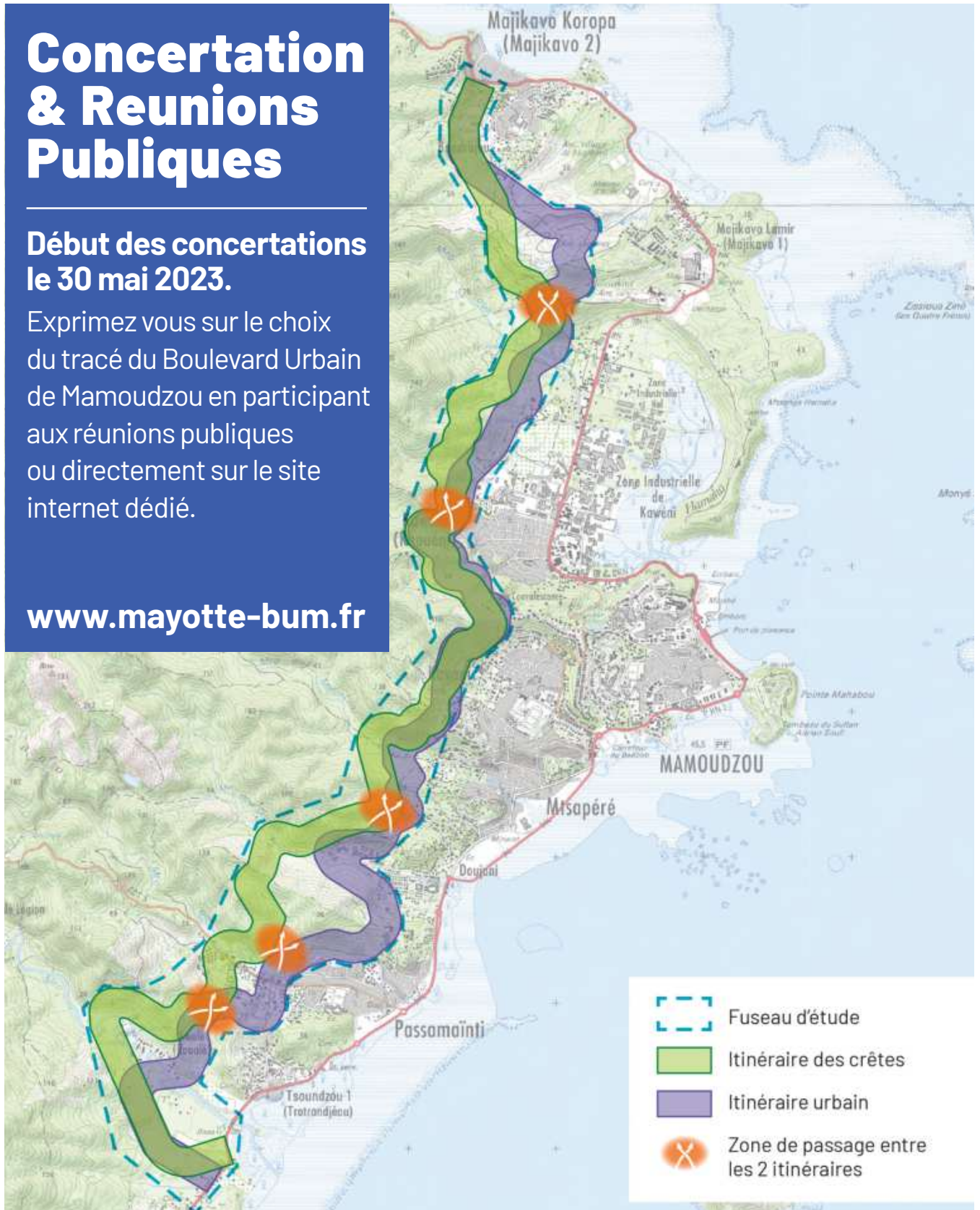


# Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

[www.mayotte-bum.fr](http://www.mayotte-bum.fr)





# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



## IMPACT TP MAYOTTE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (Société à associé unique)

Au capital de 7.500,00 Euros

Siège social : DEMBENI (97660) – La bamboueraie – RN3 Domaine d'Hajangua Immatriculée au RCS sous le Numéro 921712626

### DÉMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION PRESIDENT

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er mars 2023, il a été constaté la démission de Monsieur Jacky Paul LAURET MARIE-JOSEPH, né à SAINT PAUL (97460, le 10 octobre 1960, de ses fonctions de Président à compter du 1er mars 2023.

Et a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée : La société dénommée HOLDING LMJ JACKY, Société par actions simplifiée au capital de 1.219.385,00 €, dont le siège est à SAINT-PIERRE (97430) 38 impasse Félicien Vincent ZI N°2 - Ligne Paradis, identifiée au SIREN sous le numéro 808471221 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE (Réunion).

En conséquence, l'article des statuts sera modifié.

Mention sera faite au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Mamoudzou. Pour avis Le notaire /2023 à 16:12:25



## KILOUMAT SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (Société à associé unique)

Au capital de 7.500,00 Euros

Siège social : DEMBENI (97660) – La bamboueraie – RN3 Domaine d'Hajangua Immatriculée au RCS sous le Numéro 921293767

### DÉMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION PRESIDENT

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er mars 2023, il a été constaté la démission de Monsieur Jacky Paul LAURET MARIE-JOSEPH, né à SAINT PAUL (97460, le 10 octobre 1960, de ses fonctions de Président à compter du 1er mars 2023.

Et a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée : La société dénommée HOLDING LMJ JACKY, Société par actions simplifiée au capital de 1.219.385,00 €, dont le siège est à SAINT-PIERRE (97430) 38 impasse Félicien Vincent ZI N°2 - Ligne Paradis, identifiée au SIREN sous le numéro 808471221 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-PIERRE (Réunion).

En conséquence, l'article des statuts sera modifié.

Mention sera faite au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Mamoudzou. Pour avis Le notaire Edité le 23/05/2023 à 16:11:37

# ANNONCES LÉGALES

## MAY GAME

Par acte SSP du 18/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée : MAY GAME  
Siège social : 27 rue du commerce, 97640 SADA  
Capital : 1.000€  
Objet : Organisation d'événements de jeux vidéo  
Prestations d'animation de jeux vidéo  
Vente accessoires multimédia et numériques  
Salle de jeux vidéo et cafétéria  
Vente prête à porter  
Location matérielle  
Impression/papeterie  
Prestations de communication et marketing  
Gérance : M. HALIFA Anli Yachoutu, Hagnakawe 11 Chemin Soulaïmana Mattoir, 97640 SADA, M. HALIFA Moimed Maturafi, Hagnakawe 11 Chemin Soulaïmana Mattoir, 97640 SADA, M. HALIFA El-Habib Maturafi, Hagnakawe 11 Chemin Soulaïmana Mattoir, 97640 SADA  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

## SCI CAYOU

Par acte sous seing privé du 29 mai 2023, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée SCI CAYOU  
Objet : acquisition, location, et gestion de biens immobiliers  
Siège : Collège de Bandrélé, BP34 – 97660 BANDRÉLÉ  
Durée : 99 ans  
Capital : 2000 € (Variable de 2000 € à 500000 €)  
Gérants statutaires : MESSINA ESAGA *Cécile*, Collège Zakia Madi, BP78 – 97660 DEMBENI, et MARY Philippe, Collège de Bandrélé, BP34 – 97660 BANDRÉLÉ  
Cessions de parts : libre entre associé statuaire ou désigné. Soumise à *agrément* pour un tiers.  
Immatriculation : RCS de MAMOUDZOU

## SOCIETE LOCALE D'EPARGNE : LA REUNION

**Société Coopérative à capital variable  
Affiliée à la Caisse d'Épargne CEPAC  
Banque coopérative,  
Société anonyme à directoire et conseil  
d'orientation et de surveillance,  
au capital social de 1 100 000 000 euros  
siège social : Place Estrangin Pastré - 13006  
Marseille  
775 559 404 RCS Marseille  
Avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires de la Société Locale d'Épargne**

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Société Locale d'Épargne (SLE) La Réunion, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 15 juin 2023 à 18 heures - NORDEV PARC DES EXPOSITIONS SAINT DENIS - 1 Rue du Karting - 97490 Saint Denis.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Caisse d'Épargne CEPAC et des informations que celle-ci souhaite porter à leur connaissance, et du rapport d'activité de leur société locale pour l'exercice clos le 31 mai 2023, les sociétaires délibéreront sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE de l'exercice clos le 31 mai 2023 ;
- Approbation de l'affectation du résultat de la Société Locale d'Épargne ;
- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts versés aux parts sociales de la SLE ;
- Constatation du montant du capital social de la SLE souscrit et libéré à la clôture de l'exercice et de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne CEPAC ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires. Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site internet de vote dédié (1), selon le cas soit avec vos codes d'accès et l'adresse internet du site de vote

**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**



# ANNONCES LÉGALES

communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui vous sera adressé, ou soit à partir de votre espace client sécurisé sur internet ou sur l'application mobile. Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Seuls les sociétaires de la SLE, sur présentation d'un justificatif d'identité, auront accès aux travaux de cette assemblée. L'accueil sera assuré une heure avant l'ouverture de l'assemblée.

Les sociétaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter à distance ou donner pouvoir à une personne ou au Président de l'assemblée pourront le faire :

- Par voie électronique : sur le site internet de vote dédié (1), selon le cas soit avec leurs codes d'accès et l'adresse internet du site de vote qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé sur internet ou sur l'application mobile.

Le site Internet de vote sera ouvert du 31/05/2023, 0h01 au 14/06/2023, 15h00, Heures Locales.

Il est recommandé aux sociétaires de ne pas attendre les derniers jours pour voter afin d'éviter d'éventuels engorgements des communications par Internet. La Société Locale d'Epargne et la Caisse d'Epargne informent ses sociétaires que le vote électronique à distance étant possible jusqu'à la veille de l'événement (14/06/2023, 15h00), aucun vote à distance ne sera proposé le jour de l'Assemblée.

- Par correspondance (voie postale) : en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et les documents relatifs à l'assemblée sur support papier auprès de votre Agence Caisse d'Epargne CEPAC gestionnaire ou sur simple demande à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne CEPAC, Département Sociétariat, 3/9 cours Pierre Puget 13006 Marseille.

Le formulaire de vote (par correspondance ou par procuration) devra être parvenu à votre Agence Caisse d'Epargne (remise en main propre conseillée) ou au Département Sociétariat de la Caisse d'Epargne CEPAC à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 12 juin 2023.

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

## Documents institutionnels

Les documents institutionnels de la SLE et relatifs à cette assemblée, sont disponibles sur le site internet de vote dédié (1) ou sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne CEPAC - Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.  
Pour avis et mention,  
Le Conseil d'administration.

